

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 6 février 2025

N°25-02-07

Date de la convocation :
31 janvier 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le 6 février**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Benjamin FOULTIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN et M. Christophe PIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET.
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M. Alain MONDON.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.

Absents excusés sans pouvoir

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à reclassement

M. Le Maire informe le conseil municipal que Mme VIOZAT Valérie a intégré la Maison France Service suite à un reclassement dans la collectivité en raison de problèmes de santé. Initialement dans la filière technique, Madame VIOZAT effectue aujourd'hui des tâches administratives ne relevant plus de sa filière d'origine. Il apparaît donc nécessaire de régulariser cette situation.

M. Le Maire propose donc, suite à l'accord de l'agent, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 32/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2025.

AR Prefecture

043-214302051-20250206-25_02_07-DE
Reçu le 12/02/2025

Aussi, afin de finaliser cette procédure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

DE CRÉER au tableau des effectifs de la collectivité un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 32/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2025,

D'APPROUVER la nomination de Madame VIOZAT Valérie sur cet emploi dans le cadre d'un reclassement,

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs en conséquence,

DE SUPPRIMER le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur lequel elle était nommée,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour créer ce poste et de fixer le régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions de M. Le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 6 février 2025

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20250206-25_02_07-DE
Reçu le 12/02/2025